MEL

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Perspectives de déplacement des terminus des lignes de bus à Comines

PERSPECTIVES DE DÉPLACEMENT DES TERMINUS DE LIGNES À COMINES

Contexte:

- Cette étude s'inscrit dans le cadre des réflexions du micro-PDU et des projets de requalification du Centre Ville.
- Il s'agit, à terme, de limiter l'emprise des arrêts autour de la Mairie sans dégrader l'offre de transport.
- Devront également être intégrés, la ZAC Schuman à l'ouest de la commune et les développements d'habitat au sud

LES LIGNES DE BUS CONCERNÉES PAR LA REQUALIFICATION DE LA GRAND PLACE

Offre actuelle, 2 sens confondus :

Ligne en passage :

Ligne 82 Armentières – Tourcoing : 53 courses par jour

Lignes en terminus :

Liane 90 Comines Mairie – Lille siège de Région : 80 courses par jour

Ligne 88 Comines Mairie – Gare Lille Flandres : 19 courses par jour

Ligne 86 Comines Mairie – Gare Lille Flandres : 48 courses par jour

Perspectives de déplacement des terminus de lignes à Comines

- La Liane 90 est la ligne principale de la commune. Les enquêtes « diffusion » réalisées à l'arrêt Mairie montrent la nécessité d'y laisser au moins un arrêt.
- **A plus long terme**, les connexions aux modes ferroviaires pourraient être à privilégier :
  - À la gare de Comines France pour les lignes complémentaires
  - Aux gare de Comines France et de Comines Belgique pour la Liane
- Le potentiel de trafic généré par la ZAC Schuman dépend :
  - Des communes d'habitation des salariés
  - Des horaires des salariés
  - De la concurrence de la voiture pour les trajets long et des modes doux pour les trajets plus courts

Perspectives de déplacement des terminus de lignes à Comines

Enquête diffusion à la Mairie de Comines

*Enquête réalisée sur **68 montées sur la Liane 90 à l'arrêt Comines Mairie** entre 6h30* et 9h

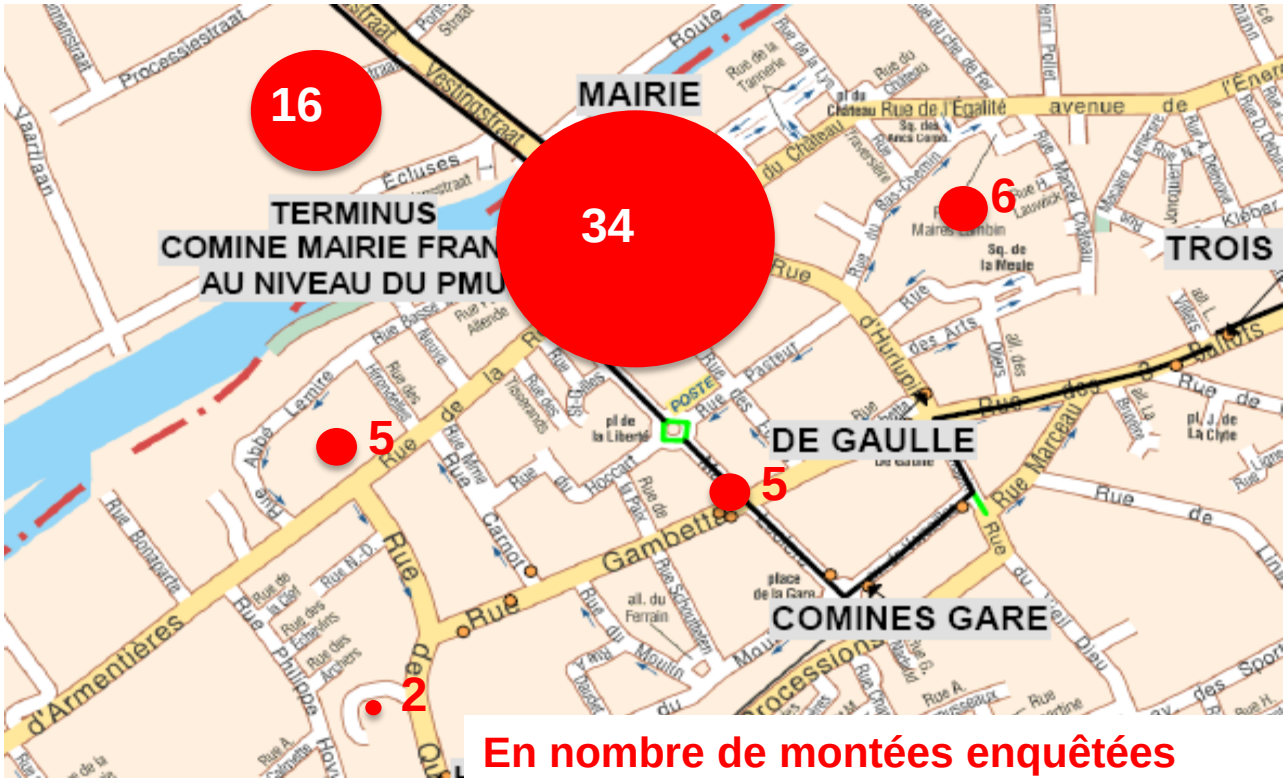

50% des montées viennent de la **proximité immédiate** de la mairie
25% viennent de Belgique
16% sont sensiblement plus proche de l'arrêt Mairie que de l'arrêt gare

Plus de 90% des personnes montant à la Mairie sur la Liane 90 seraient fortement pénalisées par un abandon de cet arrêt au profit de l'arrêt gare.
Rapporté au trafic d'une journée (plus de 350 m/d), cela représente environ **320 voyages par jour fortement pénalisés**

Les scénarii étudiés

Liane 90

Terminus ZAC Schuman
Scénario non préconisé
+ 70 000 km/an
+ 4 000 v/an
Soit + 280 620 €/an

Terminus dernière la Mairie, rue Foch.
Départ vers Lille par rue Housez et rue des Bateliers.
Scénario conforme à l'étude de requalification de la Grand Place et à la suppression de sa fonction circulatoire
+ 5 400 km/an
Soit + 21 870 €/an

Les scénarii étudiés

Ligne 86

1 : + 4 400 km/an

2 : - 8 800 km/an

Les scénarii étudiés

Ligne 88

1 : + 2 700 km/an

2 : - 2 300 km/an

Contraintes liées à l'aménagement d'un terminus de lignes de bus au niveau de la gare de Comines

- Le déplacement des terminus des lignes 86 et 88 au niveau de la gare de Comines nécessite de concevoir un terminus largement dimensionné (au moins 3 bus) susceptible d'accueillir les lignes 86 et 88 ainsi que plusieurs services scolaires. De plus, l'achat d'une parcelle de terrain de propriété RFF s'impose pour assurer l'emprise nécessaire à l'évidement indispensable pour le terminus, la pose d'abribus et de mobilier urbain (sanitaires chauffeurs entre autres).

- L'estimation financière des coûts d'investissement n'est pas établie pour ceux liés à la création d'un nouveau terminus pour les bus, la suppression de l'ancien terminus, ni les acquisitions foncières éventuelles.

Desserte actuelle par la ligne 82 des zones d'habitat et d'activités économiques de l'ouest de Comines

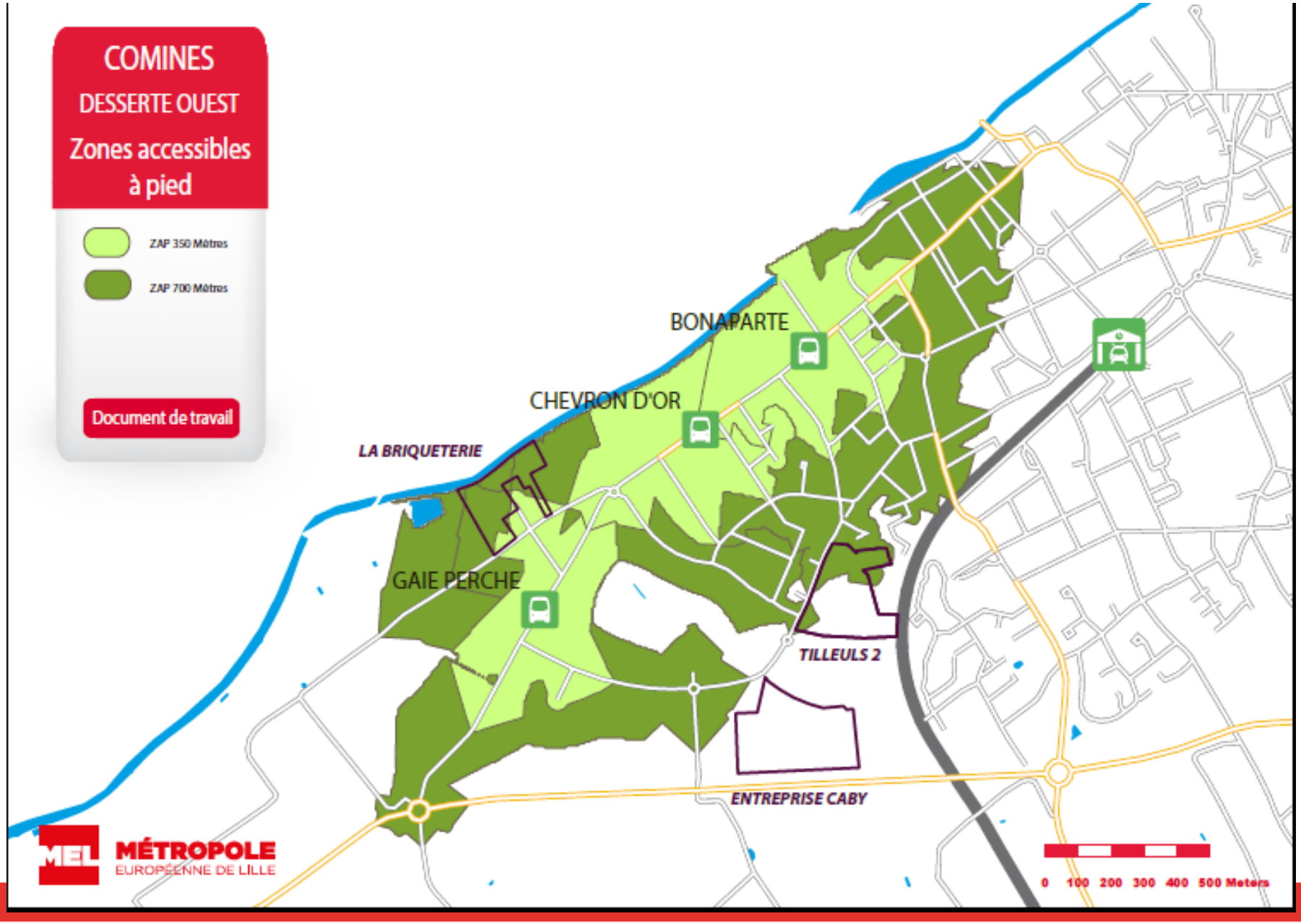

L’entreprise CABY déplace son activité de Saint André vers la Zone d’activités Maurice SCHUMAN de Comines. L’usine est en construction et l’entreprise intégrera les bâtiments au premier trimestre 2017.
Actuellement 170 salariés sont employés à Saint André, la plupart des emplois sont postés en 3X8.

La MEL propose, par le biais des directions développement économique et mobilité d’accompagner le déménagement de cette entreprise. Pour cela, elle suggère d’élaborer un PDE, par l’intermédiaire de son délégataire TRANSPOLE, en participant au diagnostic des déplacements liés à l’entreprise (géolocalisation des employés…) et à la définition des besoins et solutions à mettre en œuvre. La mise en place d’une desserte régulière en transports collectifs ne permettrait pas de répondre aux déplacements des salariés en emplois postés. Des services de mobilité adaptés au site et aux horaires des salariés seront à définir et à mettre en œuvre.

Cette démarche s’inscrira également dans les obligations définies par la loi sur la transition énergétique adoptée le 18 aout 2015 qui oblige les employeurs d’au moins 100 salariés sur un même site (ce qui est le cas pour CABY) à la création d’un plan de mobilité au 1er janvier 2018 (voire d’un plan de mobilité inter-entreprises pour les entreprises situées sur un même site regroupant au moins 250 employés).

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr